

**COMMUNE DE DESSENHEIM**  
**COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

➤ **SÉANCE DU JEUDI 4 MAI 2023 -**

Sous la présidence de Madame Aurélie FORNY, Maire

Date de la convocation : le 28 avril 2023

Monsieur le maire salue l'assemblée et ouvre la séance à 20 heures 00

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier HELDERLE

<b>Présents : 12</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>FORNY Aurélie</b></li> <li>2. <b>HELDERLE Olivier</b></li> <li>3. <b>BROUSSOU Céline</b></li> <li>4. <b>SCHMITT Christophe</b></li> <li>5. <b>STATH Martine</b></li> <li>6. <b>MARCHAL Nathalie</b></li> <li>7. <b>JECKER Christophe</b></li> <li>8. <b>BURCKBUCHLER Caroline</b></li> <li>9. <b>WEYER Mathieu</b></li> <li>10. <b>SCHMITT Hervé</b></li> <li>11. <b>SCHUMANN Emmanuelle</b></li> <li>12. <b>ALLION Sébastien</b></li> </ol>
<b>Procuration(s) : 3</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>JACOB Camille proc à Céline BROUSSOU</b></li> <li>2. <b>REARD Nicolas proc à Olivier HELDERLE</b></li> <li>3. <b>BORDMANN Sébastien proc à Sébastien ALLION</b></li> </ol>
<b>Absent(e) excusé(e) non représenté(e) :</b>	<b>0.</b>
<b>Absent(s) non excusé(s) :</b>	<b>0.</b>

## ORDRE DU JOUR

1. COMPTE-RENDU DU 29 MARS 2023 – APPROBATION .....- 53 -
2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE .....- 53 -
3. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.....- 53 -
4. COMMISSION D’APPEL D’OFFRES – DESIGNATION DE SUPPLEANTS.....- 54 -
5. PERSONNEL COMMUNAL – OUVERTURE DE POSTE – ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET.....- 54 -
6. CONTRAT TERRITOIRE REGION .....- 55 -
7. REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE – MODIFICATION .....- 56 -
8. REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.....- 56 -
9. ALLOCATION VETERAN – CPI DESSENHEIM .....- 57 -
10. MODIFICATION DE LA DUREE D’AMORTISSEMENT – SUBVENTION D’EQUIPEMENT .....- 57 -
11. SUBVENTION ECOLE ELEMENTAIRE – SORTIE CINEMA.....- 58 -
12. INFORMATIONS.....- 58 -
13. TOUR DE TABLE .....- 60 -

**1. COMPTE-RENDU DU 29 MARS 2023 – APPROBATION**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du 29 mars 2023.

**2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L 2541-6 du code général des collectivités territoriales

**Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

➤ **Désigne Monsieur Olivier HELDERLE comme secrétaire de séance**

**3. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit d'instituer dans chaque commune une commission communale des impôts directs.

La procédure requiert d'adresser aux services fiscaux une liste comportant douze commissaires titulaires et douze commissaires suppléants.

**Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

➤ **Décide de ne pas désigner au scrutin secret les membres de cette commission**

➤ **Propose la liste de délégués ci-dessous**

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
CLUR Alexis	DEGOUT Jean-Daniel
STATH Michèle	AULINGER Julie
AMANN Francis	FOECHTERLE Etienne
STOELTZLEN Lucien	POUGARY Rachel
LIBMANN Jean-Philippe	KETTLER Pierre
GRASS Vincent	MULLER Jean-Marc
DIRRINGER Clément	SCHATT Jean-Paul
MEYER Murielle	WIPF Thierry
KAPPLER Justine	SCHLOSSER Franck
IMHOFF Philippe	KAPP Mallaury
FASSEL Muriel	KAPPLER Hubert
TURCO Estelle	GREACKER Sylvie

#### 4. **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – DESIGNATION DE SUPPLEANTS**

Courrier de la préfecture du Haut-Rhin reçue le 20 avril 2023 demandant la désignation de 3 membres suppléants pour la commission d'appel d'offres

Article L 14115-5-II du CGCT : la CAO est composée de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants élus parmi les membres de l'assemblée délibérante

**Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

- **Décide de ne pas désigner au scrutin secret les membres de cette commission**
- **Propose la désignation des suppléants suivants :**
  - **Monsieur JECKER Christophe**
  - **Monsieur WEYER Mathieu**
  - **Madame SCHUMANN Emmanuelle**
- **Approuve la composition de la commission d'appel d'offres suivante :**

Membres titulaires	Membres suppléants
Céline BROUSSOU	Christophe JECKER
Hervé SCHMITT	Mathieu WEYER
Sébastien ALLION	Emmanuelle SCHUMANN

#### 5. **PERSONNEL COMMUNAL – OUVERTURE DE POSTE – ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET**

Madame la Maire rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois des collectivités territoriales sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

**Après délibéré, les conseillers municipaux, à 13 voix pour et 2 abstentions**

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34

Vu le budget de la collectivité territoriale

Considérant que la création d'un poste permanent d'adjoint administratif territorial relevant de l'échelle de rémunération CI, à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures est rendue nécessaire pour répondre aux besoins du service public

- **Créent, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023, un poste permanent d'adjoint administratif relevant de l'échelle de rémunération CI, d'une durée hebdomadaire de 35 heures**
- **Ce poste comprend notamment les missions suivantes :**
  - **accueils public et téléphonique**
  - **urbanisme**
  - **état civil, élections, affaires militaires**
  - **comptabilité**
  - **affaires courantes**

⇒ **Actent que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité territoriale**

## **6. CONTRAT TERRITOIRE REGION**

Madame la Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par la Collectivité européenne d'Alsace d'un Contrat de Territoire Alsace, à l'échelle du Territoire Région de Colmar, sur la période 2022-2025.

Dans un contexte de crises énergétiques, sociales et climatiques, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité être aux côtés des acteurs locaux et, ensemble, ont travaillé à la définition d'enjeux porteurs de développement en matière d'attractivité, d'environnement et écologie et de cohésion sociale.

Ainsi, elle a adopté le 20 juin 2022 une démarche de contractualisation avec les territoires pragmatique qui mobilise des moyens en ingénierie (proposée par les services de la Collectivité européenne d'Alsace et également par les 17 structures membres du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA)) et financiers conséquents (167 M€ sur la période 2022-2025) pour accompagner la dynamique de chaque Territoire d'Alsace.

**Les enjeux et objectifs opérationnels retenus au titre du Contrat de Territoire Alsace sont les suivants pour le Territoire Région de Colmar :**

Enjeu attractivité : Participer à l'aménagement d'un territoire attractif et accueillant.

- Accompagner les centralités dans les projets structurants destinés à conforter leur attractivité, prioritairement dans les domaines de l'habitat et de la santé ;
- Permettre au territoire d'exploiter son potentiel touristique et culturel.

Enjeu environnement et écologie : Accompagner la transition écologique et énergétique du territoire tout en préservant son patrimoine naturel.

- Soutenir les projets favorisant les économies d'énergie, la production d'énergies renouvelables et la sensibilisation au développement durable ;
- Participer au développement des itinéraires cyclables et des moyens de transport alternatifs.

Enjeu cohésion sociale : Veiller à la cohésion sociale au sein du territoire en permettant à chaque habitant d'y trouver sa place.

- Développer l'accueil et favoriser l'hébergement, ainsi que la prise en charge médico-sociale des personnes âgées ;
- Répondre aux besoins de structures d'accueil pour l'enfance et d'équipements contribuant à l'épanouissement des jeunes.

Le bénéfice d'un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace au titre des fonds financiers dédiés - Fonds Communal Alsace, Fonds d'Attractivité Alsace, Fonds d'innovation territoriale - est conditionné, conformément aux règlements desdits fonds, par l'adoption, par les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre intéressés, d'une délibération approuvant la signature du Contrat de Territoire Alsace correspondant.

Au regard de ces éléments, Madame la Maire propose d'adopter le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Région de Colmar et l'autoriser à le signer.

**Le Conseil municipal**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022 portant Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires et notamment les fonds qui l'accompagnent,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 6 février 2023 portant adoption des Contrats de Territoire Alsace 2022-2025,

Vu le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Région de Colmar, adopté par la Collectivité européenne d'Alsace par délibération susvisée du 6 février 2023,

Considérant l'intérêt pour la Commune de s'engager dans la démarche de contractualisation et de partenariat proposée par la Collectivité européenne d'Alsace,

- **Approuve le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Région de Colmar pour la période 2022-2025**
- **Autorise Madame la Maire à signer le Contrat précité,**
- **Charge Madame la Maire de mettre en œuvre la présente délibération.**

## **7. REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE – MODIFICATION**

Madame la Maire énonce aux membres du Conseil municipal la nécessité de modifier les modalités de signalement des absences.

Il est proposé à l'assemblée délibérante la rédaction suivante :

*Toute absence doit être signalée par téléphone à l'école au 03 89 72 29 52*

- *En cas d'absence programmée, il est demandé de prévenir deux semaines à l'avance (commande des repas deux semaines à l'avance)*
- *En cas de maladie, un délai de 48h de carence est appliqué sur présentation d'un certificat médical.*  
*A défaut, les repas commandés seront facturés pour la durée d'absence de l'enfant*
- *En cas d'absence de l'instituteur et si les parents décident de retirer l'enfant du groupe scolaire, le repas ne sera pas facturé aux parents*

**Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve les modifications apportées au règlement intérieur de la garderie**

## **8. REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

En application de l'article L2121-8 du Code général des collectivités territoriales, dans les communes de 1000 habitants et plus, le Conseil municipal doit, dans un délai de six mois suivant son installation, établir son règlement intérieur. Celui-ci a vocation à préciser notamment le fonctionnement et l'organisation du Conseil municipal et des commissions, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Vu le projet de règlement intérieur joint à la convocation de la présente séance ;

**Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

- **Décide d'adopter le règlement intérieur présenté**

## 9. ALLOCATION VETERAN – CPI DESSENHEIM

Madame la Maire rappelle le principe du versement de l'allocation vétéran. A partir de 55 ans, les Sapeurs-pompiers volontaires peuvent demander leurs retraites.

Le SIS 68 prévoit une allocation vétéranes selon le calcul suivant :

Part fixe = 363,88 €

Part variable = nombre d'années d'activité – part fixe (15 ans) = nombre d'années part variable

Années part variable x indemnité horaire de base

TOTAL = part fixe + part variable

Tableau des indemnités horaires des SPV :

GRADES	Indemnité horaire
Officiers	12,15 €
Sous-officiers	9,79 €
Caporaux	8,67 €
Sapeurs	8,08 €

Madame la Maire propose aux membres du Conseil municipal d'allouer la compensation aux Sapeurs-pompiers volontaires de plus de 55 ans décidant de ne pas faire valoir leurs droits à retraite.

Deux Sapeurs-pompiers volontaires sont concernés sur Dessenheim

**Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

- **Approuve le principe de versement d'une allocation vétéran pour les Sapeurs-pompiers volontaires du Corps de première intervention de Dessenheim de plus de 55 ans continuant leur activité**
- **Autorise Madame la Maire à procéder aux versements de l'allocation**
- **Acte que les crédits nécessaires sont inscrits au budget**

## 10. MODIFICATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT – SUBVENTION D'EQUIPEMENT

Madame la Maire rappelle la subvention d'équipement versée à la commune de Weckolsheim pour le financement de la passerelle.

Vu le Décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipement versées par les communes ;

Vu la durée d'amortissement par défaut de 30 ans lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations ;

Vu la durée d'amortissement par défaut de 40 ans lorsque la subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national ;

Considérant que ces durées peuvent être minorées par délibération du Conseil municipal

**Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

- **Décide de minorer les durées d'amortissement à 5 ans**

## 11. SUBVENTION ECOLE ELEMENTAIRE – SORTIE CINEMA

L'école élémentaire a transmise une demande de subvention à madame la Maire le 25 avril 2023.

L'objet de la demande concernait la sortie de Noël au cinéma du 12 décembre 2022 pour un montant total de 405 € TTC (5 € par enfant pour 81 élèves).

**Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

- ⇒ **Accepte la demande de subvention présentée par l'école élémentaire**
- ⇒ **Autorise Madame la Maire à procéder au versement d'un montant de 405 € au profit de l'OCCE.**

## 12. INFORMATIONS

### 12.1 URBANISME

**Droit de préemption : la commune n'a pas exercé son droit de préemption pour les parcelles cadastrées :**

D.I.A.	Demandeur	Adresse	Section et parcelles
SOVIA	Me GABRIEL-GARESSUS Bérénice	Rue de Balgau	Lot 3 lotissement Marmandais
KUBICA Anna	Me KOMOK-GEISMAR Béatrice	18 rue de Wolfgantzen	Section 5 parcelle 381
SOVIA	Me GABRIEL-GARESSUS Bérénice	Rue de Balgau	Lot 11 lotissement Marmandais
DREYER Valérie-Anne	Me FAUSTHER Grâce	21 rue Marin la Meslée	Section 54 parcelle 147

**Certificats d'urbanisme :**

C.U.	Demandeur	Adresse	Section et parcelles
CU information n° 068 069 23 A0004	SCHATT Léon	Rue de Colmar zwischen dem spitzweg	Section n° 5 parcelle 81
CU information n° 068 069 23 A0005	SCHATT Jean-Paul	Rue de Rustenhardt zwischen rustenharder weg	Section n° 37 parcelle 133
CU information n° 068 069 23 A0006	KRIEGER Régine	Rue de Rustenhardt	Section n° 37 parcelle 132
CU information n° 068 069 23 A0007	Me FAUSTHER Grâce	21 rue Marin la Meslée	Section n° 54 parcelle 147

### 12.2 AUTRES INFORMATIONS

**Aurélié FORNY, Maire, informe le Conseil municipal :**

**Coach Sportif** → L'activité a débuté dans le local du rez-de-chaussée de la Mairie, suite à la conclusion du bail. Plus de la moitié des pratiquants sont du village.



**Comité de pilotage de la salle des fêtes** → 2 réunions de comité ont eu lieu, le 19 avril en mairie et le 3 mai à la salle des fêtes pour visualiser de façon juste la future destination des locaux. Une commission des affaires patrimoniales sera réunie prochainement pour présenter le travail du comité.

**CCARB** → Rencontre avec Gérard HUG, Président : Les travaux pour donner une nouvelle destination en point vert de la déchetterie débiteront fin 2023. Il y aura une continuité de service et aucune fermeture n'est prévue pendant le temps de travaux.

**Comité jumelage** → La manifestation de découverte des vins du Marmandais prévue le 14 mai a été annulée et reportée au 18 juin prochain dans la cour de la mairie.

**Visite canonique** → Visite d'audit du matériel liturgique et du bâtiment le mardi 2 mai 2023. La dernière visite avait eu lieu en 2012.

**Conseil communautaire** → Madame la Maire rend compte de la dernière réunion du Conseil communautaire :

- Contrat territoire région
- Approbation du budget
- Aide climat énergie
- Urbanisme → modifications PLUI (Dessenheim n'est pas concernée)
- Bilan navette Noël
- BAFA (nombre suffisant d'apprenti mais pas assez de postulants)
- Rappel sur les subventions eaux pluviales (à demander avant travaux)
- Point Ressources humaines

**Servitudes radioélectriques** → **Réunion à la préfecture du Haut-Rhin** : Dessenheim n'est pas concernée au vu des critères énoncés par la préfecture.

**Local infirmière** : des photos vont être prises pour proposer le local à la location

**Madame la Maire informe sur les dossiers de Mme Camille JACOB :**

**Groupe scolaires** → Commande de deux postes informatiques à la société ORIGIN pour un montant de 2927,04 €. Un devis avait été demandé à OCI, prestataire informatique de la Mairie, mais le montant était nettement supérieur.

**COUCOU** → Le bulletin communal est en cours de rédaction, pour une sortie courant mai.

**Christophe SCHMITT, quatrième adjoint, informe le Conseil municipal :**

**Rue de la liberté** → Noue : rencontre avec le paysagiste vendredi dernier (demande pour des plantes peu gourmandes en eau). Dans le devis initial : 70 plants. Nous maintenons le nombre mais décision de remplacer certaines par des plantes proposées et retenues par la commission cadre de vie (aromatiques)

**Groupe scolaire** : rappel sur la procédure en cours avec l'expert.

Souci rencontré : Plâtres au niveau des puits de lumière. Vu avec les agents techniques.

Actuelec est venu dans le bâtiment pour des problèmes de détection des lumières (capteurs défectueux et réglages à faire). La facture énergétique est très importante à l'école. Actuelec doit recontacter la Mairie pour vérifier l'ensemble des capteurs.

La question sera abordée en commission pour le changement des néons en LED (→ en effet charge importante pour agents communaux car nombreuses interventions et économie possible à faire).

**PAC groupe scolaire** : Esprit Chauffage s'est rendu sur place pour donner son avis. L'installation semble bonne. Le moins coûteux restera le changement du compresseur. Mais peu d'entreprise font ce genre d'intervention car cela concerne des pièces spécifiques, une intervention spécifique (gaz) et il s'agit d'une grosse installation alors que beaucoup de chauffagistes travaillent pour les particuliers. Seules deux entreprises à ce jour répondent à ce dossier : Vontron (en sous-traitant) et AC climatisation. Ces derniers ont réalisé un diagnostic et le devis AC Climatisation devrait nous parvenir (Pour rappel, le devis de Vontron avoisine les 10.000€).

**Journée citoyenne** : entre 30 et 35 participants à ce jour. Thématiques : Espace verts / cimetière / nettoyage forêt / PAV. Après inscription, retour au CM sur la répartition.

**Serveur informatique** : déplacement du serveur de la mairie actuellement dans la cuisine (prend de la place et proche d'un point d'eau). Aujourd'hui I devis mais très onéreux. Donc nouvelles demandes en cours.

Volonté d'optimiser le volume de la cuisine.

**Céline BROUSSOU, 3<sup>ème</sup> adjointe, informe le Conseil municipal :**

**Organisation DESS'CROSS** : la manifestation aura lieu 10 juin 2023.

Actuellement, une recherche de sponsors est en cours pour les récompenses offertes aux enfants, plusieurs enseignes ont été contactées (artisans et commerçants de la commune, Intersport, Décathlon, Super U, d'autres sont à venir). Certaines ont déjà répondu par la positive, d'autres sont en attente de réponses. Hervé SCHMITT et Nathalie MARCHAL ont également fait des démarches en ce sens et attendent pour certaines enseignes des retours sur les demandes envoyées.

Le Crédit Mutuel et le région Grand-Est ont également été contactés et seront sponsors de l'événement en fournissant des coupes, médailles et rubalises.

Les inscriptions sont ouvertes, des mails ont été envoyés aux écoles et aux mairies pour information et transmission aux parents afin d'inscrire leurs enfants. Les inscriptions seront closes le 31 mai 2023.

**Commission communications et sports, fêtes, cultures** : le 24 mai, horaire encore à définir, une convocation sera envoyée d'ici quelques jours.

**Cérémonie de 8 mai** : il manque certaines réponses sur les présences de chacun. Il y aura besoin de monde pour aider au service de l'apéritif.

**DGFIP** : rencontre avec Madame la Maire de Mme DELAVAU, Conseiller aux décideurs locaux, suite à la création du SGC. Le Conseiller aux décideurs locaux reprend certaines missions des comptables, notamment en matière budgétaire et financière

**Olivier HELDERLE, deuxième adjoint informe le Conseil municipal :**

**Urbanisme** : réunion chantier avec SOVIA pour le lotissement le marmandais. Réseaux secs se termine fin de semaine.

**Vialis** : Déplacement d'un candélabre à l'entrée du lotissement côté rue de Balgau.

Une réunion s'est tenue avec Vialis concernant l'implantation d'un candélabre impasse du Charme. Les travaux ont été réalisés le 2 mai dernier.

**Commission urbanisme** : 16 mai 2023.

**Brigades Vertes** : Réunion de présentation des missions et problématiques. Problème notamment sur le port d'armes, pour les animaux à abattre. Réunion syndicale à Réguisheim : présentation du budget et mise en place de caméra piéton et encore port d'armes.

**Madame la Maire ajoute le point suivant** : problème de braconnage sur le ban communal, les louvetiers sont avertis.

**Précision de Christophe SCHMITT** : Moutons en divagation autour de la gravière des Elben. Intervention des brigades vertes. Les animaux ont retrouvé leur propriétaire.

**13. TOUR DE TABLE**

**Sébastien ALLION** : Tir de nuit dans la forêt, demande de communiquer auprès de la population les dates de tirs.

**Olivier HELDERLE** : les louvetiers interviennent sur demande de la préfecture, la commune n'est pas informée des dates.

**Madame la Maire et Christophe SCHMITT** précisent que des carcasses d'animaux ont été découvertes à plusieurs reprises dans la forêt, signe de braconnage. Elle demande que chacun soit attentif aux comportements qui pourraient paraître anormaux et signaler à la brigade verte toute découverte de cadavre aux abords de la forêt.

**Olivier HELDERLE** : Contact avec les chasseurs, la méthode de découpe confirme le braconnage. La brigade verte est prévenue.

**Sébastien ALLION** : Renouvellement des baux de chasse, les propriétaires ont-ils été consultés ?

**Aurélie FORNY** : C'est en cours.

**Sébastien ALLION** : Demande de local pour l'Atelier des cycles du RIED.

**Aurélie FORNY** : Réponse a été faite par mail à M. MOUGET. Il lui a été demandé de transmettre sa demande ainsi que la présentation de son projet en mairie. Celui-ci sera étudié en commission et voté en conseil municipal.

Madame la maire clôt la séance à 20h55

Le prochain Conseil municipal se tiendra le 14 juin 2023

**TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION  
DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DESSENHEIM  
- SEANCE DU JEUDI 16 MARS 2023 -**

**ORDRE DU JOUR**

1. COMPTE-RENDU DU 29 MARS 2023 – APPROBATION .....- 53 -
2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE .....- 53 -
3. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.....- 53 -
4. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – DESIGNATION DE SUPPLEANTS.....- 54 -
5. PERSONNEL COMMUNAL – OUVERTURE DE POSTE – ADJOINT ADMINISTRATIF A  
TEMPS COMPLET .....- 54 -
6. CONTRAT TERRITOIRE REGION .....- 55 -
7. REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE – MODIFICATION .....- 56 -
8. REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.....- 56 -
9. ALLOCATION VETERAN – CPI DESSENHEIM .....- 57 -
10. MODIFICATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT – SUBVENTION D'EQUIPEMENT  
.....- 57 -
11. SUBVENTION ECOLE ELEMENTAIRE – SORTIE CINEMA.....- 58 -
12. INFORMATIONS.....- 58 -
13. TOUR DE TABLE .....- 60 -

Nom et prénom	Qualité	A donné procuration à	Signatures
FORNY Aurélie	Maire		
JACOB Camille	1 <sup>ère</sup> adjointe		
HELDERLE Olivier	2 <sup>ème</sup> adjoint		
BROUSSOU Céline	3 <sup>ème</sup> adjointe		
SCHMITT Christophe	4 <sup>ème</sup> adjoint		
STATH Martine	Conseillère municipale		
MARCHAL Nathalie	Conseillère municipale		
JECKER Christophe	Conseiller municipal		
REARD Nicolas	Conseiller municipal		
BURCKBUCHLER Caroline	Conseillère municipale		
WEYER Mathieu	Conseiller municipal		
SCHMITT Hervé	Conseiller municipal		
SCHUMANN Emmanuelle	Conseillère municipale		
BORDMANN Sébastien	Conseiller municipal		
ALLION Sébastien	Conseiller municipal		